

N° 683
29 AOÛT 2009

snes
fsu
Syndicat National
des Enseignements
de Second degré



ÉDITO COMMUNICATION GRIPPÉE



Dans une société de plus en marquée par le culte de la performance, l'efficacité d'un ministre se mesure aussi, hélas, à la qualité de sa communication, indépendamment souvent de son contenu. Cela n'est pas nouveau, certes, et expliquer pour convaincre est une nécessité pour tout homme politique. L'exercice n'est pas toujours simple, les pièges nombreux et les ratages inévitables, que ce soit à l'occasion d'une « mise en scène » dans une grande surface ou, à l'occasion d'un risque de pandémie, d'une

tentative d'un écran de fumée à partir d'une inquiétude par ailleurs légitime. Pour l'ensemble de la profession, être conscient de la dose d'affichage dans la communication ministérielle est important mais pas essentiel. Elle a besoin de réponses claires et précises sur les questions qu'elle pose, elle exige que les débats soient menés dans le respect et l'écoute, elle attend que ses revendications soient entendues. C'est ce que le SNES veut imposer à travers sa campagne sur les conditions de rentrée et de travail, la revalorisation, le collège, le lycée, la formation des maîtres...

■ Roland Hubert, cosecrétaire général

ÉDUCATION, FONCTION PUBLIQUE, SERVICES PUBLICS MOBILISÉS POUR D'AUTRES CHOIX

En dépit des discours lénifiants du gouvernement sur la reprise, l'été 2009 aura bien été marqué par les effets de la crise sur les salariés et le nombre de conflits sociaux, les licenciements et l'absence de perspectives poussant parfois à des formes de radicalisation. Dans la même période, les bonus des traders explosaient à nouveau, la « moralisation » du capitalisme claironnée par N. Sarkozy a vite montré ses limites et la spéculation financière, source de la crise, a bien été réactivée.

Si la désinflation de ces derniers mois a minoré provisoirement tous les effets de la crise, la poussée du chômage et la remontée des prix risquent de peser lourdement dans les mois à venir.

Le gouvernement n'a pas fait de la question du pouvoir d'achat une priorité, il persiste dans ses choix fiscaux et dans la réduction des dépenses publiques.

Alors que ni le bouclier fiscal ni les exonérations de charges patronales n'ont été remis en cause, alors que le président de la République a promis la suppression de la taxe professionnelle, une nouvelle taxe est envisagée, la « taxe carbone », qui sera, pour plus de la moitié, à la charge des familles.

Cependant, en dépit de l'insuffisance de débouchés politiques et de son impact sur les mouvements sociaux, l'opinion n'est pas indifférente, notamment sur la question des services publics.

Devant les projets de changements de statut de La Poste, un Comité national regroupant une cinquantaine d'organisations a décidé de consulter les Français sur l'avenir du service public postal et un vaste référendum populaire se tiendra le samedi 3 octobre. *Suite page 2 ►►►*



© Clément Martin



SYNDIQUEZ-VOUS !

Pour mieux défendre ensemble l'école publique et les personnels

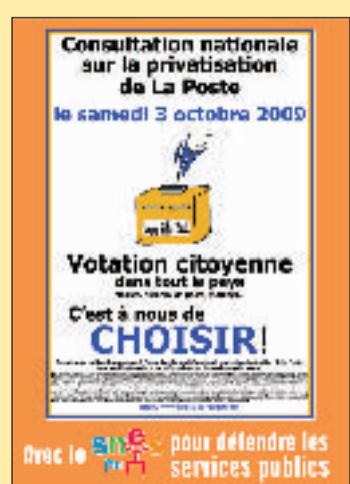
**REJOIGNEZ
LE SNES**

POSTE : NON À LA PRIVATISATION

3 octobre

Le SNES et la FSU participent à la campagne de défense du service public de La Poste, menacée de privatisation.

Participez à la consultation nationale le samedi 3 octobre, dans toute la France Infos sur www.snes.edu



CETTE SEMAINE

- RENTRÉE 2009
- ENTRETIEN AVEC GÉRARD ASCHIERI

ENJEUX

- CHANTIERS REVENDICATIFS
- CRISE
- BUDGET

MÉTIERS-CARRIÈRES

- HISTOIRE DES ARTS
- STAGIAIRES IUFM

Cahier central

LE GUIDE PRATIQUE DE RENTRÉE

P. I à IV



>>> Suite de la page 1

ÉDUCATION, FONCTION PUBLIQUE, SERVICES PUBLICS MOBILISÉS POUR D'AUTRES CHOIX

La FSU en est partie prenante et fera en sorte que les collectifs départementaux sensibilisent largement à cette question. Sur ce dossier des services publics comme sur celui des retraites, la période à venir sera lourde d'enjeux et exige des initiatives fortes ; de même, le vote de la loi sur la mobilité en juillet constitue une attaque sans précédent contre le modèle français de la fonction publique. En outre, la préparation du budget 2010 se fait sur la base de 34 000 emplois supprimés dans la fonction publique dont 16 000 dans l'Éducation nationale.

Le SNES a plaidé dans les instances de la FSU pour que des contacts soient rapidement pris avec les fédérations de fonctionnaires, comme avec celles de l'Éducation. Il proposera que la FSU envisage des initiatives d'ampleur dans la fonction publique et mette en débat une grève dans l'Éducation avant les congés de Toussaint. La répétition des suppressions de postes chaque année produit une dégradation accrue des conditions de travail, préjudiciable aux personnels comme aux élèves et une asphyxie progressive du système éducatif. Sur l'ensemble de ces questions, le SNES mènera une campagne en direction des collègues afin d'interpeller le nouveau ministre sur les remplacements, l'orientation, la montée de la

précarité, la multiplication des compléments de service, mais aussi, de rappeler l'urgence de revaloriser nos professions.

Conjointement, le SNES s'adressera à l'opinion pour rappeler l'importance de l'Éducation et de la formation, la nécessité de développer les qualifications, tant pour le développement des individus que pour l'accès à un emploi durable.

Il s'agit de développer rapidement les mobilisations dans notre secteur, construire un plan d'action de nature à imposer d'autres choix pour l'Éducation contribuant aussi à nourrir un mouvement interprofessionnel quelque peu en panne. La dernière réunion le 6 juillet a été marquée par un souhait majoritaire de maintenir l'unité mais des divergences et des inquiétudes sur les modalités d'action assurant une véritable efficacité sont apparues. La CFDT est restée particulièrement prudente, FO semblant vouloir remettre en cause la poursuite de l'unité syndicale.

C'est pourquoi, tout en cherchant à faire vivre durablement l'intersyndicale des 8, le SNES comme la FSU auront à développer leur propre stratégie et à proposer rapidement des perspectives d'action.

■ Frédérique Rolet, cosecrétaire générale

Publicité

AUTO ET ÉCOLOGIE

COMMUNIQUÉ

Assurance auto : roulez vert et moins cher ! ...

Modifier ses comportements pour préserver l'environnement devient une nécessité. Et en matière de transports, on peut faire beaucoup... La GMF encourage les initiatives par des tarifs très attractifs.

On assiste à des changements de comportements durables des automobilistes français : 56% affirment rouler moins vite pour consommer moins de carburant, 39% disent moins utiliser leur voiture [1]. Apparition de voitures hybrides, biocarburants, promotion du concept d'éco-conduite pour utiliser moins d'essence... Beaucoup plus qu'une mode, l'éologie au volant s'accompagne d'incitations fortes de la part des pouvoirs publics, comme en témoigne la mise en place, fin 2007, du bonus écologique.

ÉCOLOGIE ET ÉCONOMIES

Afin de soutenir ces comportements citoyens sur la route, la GMF a lancé AUTO PASS, un contrat d'assurance doté de garanties innovantes, à des



Marie Tellier, spécialiste auto à la GMF
« les + qui vous font gagner de l'argent »

« À la GMF, nous sommes bien conscients que les modes de vie ont évolué et que les comportements en matière de transports ont changé... Nous en avons donc tenu compte en concevant notre produit AUTO PASS. Avec le bonus ECO PASS, les usagers des transports en commun bénéficient d'une réduction de 10% sur leur cotisation [2]. Celle-ci réduit, ils peuvent la cumuler avec le tarif Bio Bonus, soit -5% supplémentaires pour les propriétaires de véhicules propres [3]. Enfin, ces petits moyens ne sont pas nuls : le promoteur d'une automobile de 100 km/heure n'a pas moins de 6 000 km par an en usage privé avec leur véhicule. Autant dire des réductions à répétition sur la totalité de la cotisation, et ce sur toute la durée de la responsabilité civile, comme cela arrive souvent... »

tarifs adaptés à ces nouveaux usages. Petits rouleurs, utilisateurs des transports en commun et conducteurs de véhicules propres bénéficient de réductions significatives sur leur prime d'assurance. Au total, il est possible de vraiment réduire son budget assurance auto.

Économies d'énergie et mesures en faveur de l'environnement doivent être maintenues du pouvoir d'achat. C'est le cas à la GMF !

[1] Source : Un baromètre des modes de transport pénitentiaires pour le quotidien principal (1) (mai 2008), cf. www.sfr.fr
[2] Application de la loi de financement de l'Etat pour 2008 et jusqu'à fin 2009, voir www.gmf.fr
[3] Taux de bonus de 2008/2009 et jusqu'à fin 2009, voir www.gmf.fr

LE BONUS ÉCOLOGIQUE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Le bonus écologique est l'une des incitations aux économies d'énergie lancées par les pouvoirs publics. Il est fondé sur les émissions de CO₂ des véhicules neufs :

- L'acquéreur d'un véhicule propre, c'est-à-dire qui émet moins de 130 grammes de CO₂ au km (soit environ 45% des ventes de voitures en 2008), peut percevoir, selon le type de voiture, de 200 à 5 000 € de bonus.

Si, de plus, il met à la casse une auto de plus de 10 ans, il peut prétendre au super bonus de 1 000 € [1].

- À contrario, les achats de véhicules polluants (plus de 180 grammes de CO₂/km) sont pénalisés jusqu'à 2 800 €.



RESF BONNE NOUVELLE

Monsieur Milic est en France depuis treize ans, sa femme a obtenu un titre de séjour Vie Privée et Familiale. Sa fille est arrivée à trois ans en France et entre en Quatrième au collège Liberté de Drancy. Son fils est né en France et il entre en CE2. Mais M. Milic est contrôlé et, mis en rétention pour défaut de papiers,

il risque l'expulsion. Il comparaît trois fois : devant le Juge des libertés et de la détention (JLD) à Evry, il est maintenu en rétention ; après appel du JLD à Paris, il est encore maintenu ; enfin, devant le tribunal administratif de Versailles. À cette occasion, s'étaient déplacés sa famille, des voisins, la directrice de l'école, RESF, la FSU et des journalistes. Enfin, la raison l'a emporté : M. Milic a été libéré.

■ Agnès Verdurand

LOGEMENT DE FONCTION MESQUIN

À cœur de l'été, le ministre de la Fonction publique a indiqué vouloir, sauf exceptions strictes, revenir sur l'attribution par l'État de logements de fonction pour nécessité absolue de service. Au minimum, le ministre évoquait l'instauration de « loyers, au prix du marché ».

Stricto sensu, cette annonce ne concerne pas les personnels logés dans les établissements du second degré, propriété des collectivités territoriales.

Ce dossier retient pourtant toute l'attention du SNES ; les collectivités, pressées de faire des économies, pourraient s'en inspirer pour récupérer des loyers. Il convient donc de rappeler que disposer ou non d'un tel logement ne relève pas d'un choix personnel, que ce bénéfice est lié à des obligations spécifiques et à des missions éducatives (comme l'internat pour les CPE par exemple). L'avantage en nature fait l'objet d'une déclaration fiscale et de prélèvements (CSG, CRDS).

Il est intolérable que le gouvernement, carent en matière d'aide au logement en faveur de ses personnels, laisse entendre que les fonctionnaires logés le sont sans contrepartie et trouve là une nouvelle source d'économies.

■ Anne Féray

DISPONIBLE AUPRÈS DU SNES



« L'autorité constraint à l'obéissance, mais la raison y persuade » RICHELIEU

RENTRÉE 2009

MINISTÈRE : DIALOGUE OU COMMUNICATION ?



© AFP / Michel Medina

Cumulant les fonctions de ministre de l'Éducation nationale et de porte-parole du gouvernement, L. Chatel a donné peu de précisions sur les axes de sa politique éducative, une grande partie de ses interventions dans les médias étant consacrée à la communication gouvernementale.

Sauf, bien entendu, pour réaffirmer que le dogme du non-remplement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite s'imposait toujours. Comme pour son prédécesseur, l'essentiel de ses décisions sera donc guidé par le souci de supprimer des postes. Difficile de croire dans ces conditions que la réforme du lycée sera élaborée avec l'objectif de démocratisation. Difficile d'imaginer que les conditions de travail et d'étude dans les établissements vont s'améliorer ou que la revalorisation de nos salaires sera acquise sans lutte. Malgré ses demandes, le SNES ne sera reçu que le 2 septembre par le ministre qui a limité ses audiences aux fédérations dont la FSU. Cette dernière l'a donc rencontré à deux reprises et le moins que l'on puisse dire est que, concernant le second degré, l'ambition ministérielle ne semble pas au rendez-vous : refus d'une revalorisation généralisée des personnels qui devraient se contenter de mesures partielles ou se plier au chantage du « gagner plus pour travailler plus » ; refus d'augmenter les recrutements...

Focalisant ses interventions cet été sur le dispositif mis en place face au risque de pandémie grippale, L. Chatel a déclaré, par l'intermédiaire du *Monde*, que la nouvelle architecture serait annoncée courant septembre avec une mise en application à la rentrée 2010. Reprenant le même calendrier que X. Darcos l'an dernier, sous la même pression budgétaire, le ministre prend le risque d'un nouvel échec qui interdirait de nouveau les évolutions nécessaires des voies générales et technologiques. Dans un courrier, disponible sur le site, le SNES lui a rappelé sa volonté de participer à de nouvelles discussions dans un calendrier qui laisse le temps du débat et dans un cadre qui ne peut être celui d'une négociation sur la mise en place des préconisations du rapport de R. Descoings. Le ministre reprend l'idée d'une agence pour le remplacement qui n'a fait l'objet d'aucune discussion et dont les missions et l'organisation ne sont même pas fixées. Il confirme la mise en place début septembre de trois groupes de travail sur la réforme de la formation des maîtres (articulation master/concours, contenus des concours, année de stage) constitués à parité de représentants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire sans représentants des organisations syndicales. En ce début septembre, il est plus que jamais urgent de faire un bilan précis de la rentrée, de relancer le débat avec les parents, les lycéens, de débattre des formes d'action indispensables pour se faire entendre d'un ministre dont la stratégie semble plutôt relever de la sourde oreille que du dialogue social.

■ Roland Hubert

GAUDELOUPE Répression antisyndicale

Le mouvement social en Guadeloupe a été dur et les succès obtenus laissent manifestement des rancœurs chez ceux qui ont combattu ce mouvement. Est-ce cet esprit de revanche qui anime certains représentants de l'État ? Aujourd'hui le recteur a engagé une procédure disciplinaire contre la cosecrétaire académique du SNES de Guadeloupe à partir d'un rapport très particulier de son chef d'établissement. Tout dans ce dossier laisse penser à un règlement de compte lié à l'activité syndicale de notre camarade lors du conflit social du printemps dernier en Guadeloupe.

Pour le SNES les choses sont claires : à travers cette responsable du SNES c'est l'ensemble de notre syndicat qui est ainsi attaqué. C'est le sens des interventions que le SNES a entamé au plus haut niveau du ministère de l'Éducation nationale.

Daniel Robin, cosecrétaire général

Assistants d'éducation (AED)



La syndicalisation et l'organisation collective des AED constituent un enjeu majeur. Le SNES met notamment à la disposition de ces collègues précaires une première plaquette d'information sur leurs droits de salariés, à consommer sans modération.

Saint-Lô : procès

Pascal Besuelle, professeur à Cherbourg, militant SNES-FSU et RESF sera jugé le 8 septembre au tribunal correctionnel de Coutances. Il est poursuivi pour « violences contre agent ayant autorité sans interruption de travail » lors de la manifestation du 12 janvier dernier à Saint-Lô (vœux de Nicolas Sarkozy aux enseignants). Pourtant, de nombreux témoignages attestent du rôle essentiel de médiation de Pascal, alors membre du service d'ordre, pour modérer les plus jeunes manifestants.

Une pétition de soutien a recueilli 3 500 signatures et un appel à la grève est lancé le 8 septembre pour un rassemblement massif devant le tribunal à partir de 8 h 30.

TROIS QUESTIONS À GÉRARD ASCHIERI⁽¹⁾ IMPULSER DE NOUVELLES MOBILISATIONS

L'US : Comment caractériser le contexte économique et social de cette rentrée ?



Gérard Aschieri : L'été a été marqué par l'approfondissement de la crise avec la poursuite de la montée du chômage et de multiples conflits sociaux parfois emblématiques. Or gouvernement et patronat ont poursuivi la même politique économique et sociale qui porte une lourde responsabilité dans cette crise : l'épisode médiatisé du « bonus » des traders n'en est qu'une manifestation superficielle ; plus caractéristiques, le coup de force de l'extension du travail dominical, le projet de privatisation de La Poste, le maintien voire l'accentuation d'une politique fiscale injuste qui dépouille les services publics de moyens de faire face à leurs missions, les nouvelles menaces sur les retraites et la protection sociale... Cela s'est traduit dans la fonction publique par l'annonce de suppressions de postes d'une ampleur inégalée, le maintien d'une politique salariale qui continue à tirer l'ensemble des rémunérations vers le bas et une loi dite sur « la mobilité et les parcours professionnels » qui est une véritable boîte à outils pour faciliter les suppressions de postes et les redéploiements, et se traduira par une remise en cause des garanties statutaires et plus de précarité.

À l'Éducation nationale, la rentrée va être marquée par les suppressions de postes au budget 2009 (13 500), s'ajoutant aux coupes des années précédentes ; chacun en connaît les conséquences : classes plus chargées, baisse de l'offre d'éducation, remplacements moins bien assurés, précarité accrue, dégradation des conditions d'emploi et de service des personnels. Le nouveau ministre affiche son souci de concertation mais il a manifestement choisi de s'inscrire dans les pas de son prédécesseur : c'est ainsi qu'il a publié pendant l'été les décrets sur la formation des enseignants dont nous demandions la non-publication pour permettre une concertation, qu'il assume les 16 000 suppressions prévues pour 2010 ou qu'il entend avancer à marches forcées vers une réforme des lycées.

L'US : Quelle stratégie syndicale pour la FSU ?

G. A. : Cette situation donne au mouvement syndical une responsabilité accrue pour s'opposer à ces politiques et imposer des solutions alternatives. Or l'année scolaire dernière s'est terminée sur une situation difficile pour l'intersyndicale interprofessionnelle : après des mouvements puissants au début de l'année autour d'une plate-forme ambitieuse, les journées d'action de mai et juin n'ont pas été à la hauteur et l'intersyndicale

à huit⁽²⁾ n'a pas été en mesure de construire une stratégie de mobilisation ; en outre certaines des organisations sont très réservées sur l'idée de donner une quelconque pérennité à cette intersyndicale et il n'a même pas été possible de fixer une date de rencontre à cette rentrée. Cela ne signifie pas que l'unité soit morte et la FSU fera tout pour que l'intersyndicale se réunisse et impulse de nouvelles mobilisations. Mais cela ne se fera pas tout seul et nous avons besoin de prendre sans attendre nos propres responsabilités dans nos secteurs, l'Éducation et la fonction publique. À la date où nous sommes les décisions ne sont pas encore prises mais d'ores et déjà des réunions intersyndicales dans ces secteurs sont prévues autour de la rentrée et nos instances vont en délibérer. Par ailleurs un sujet est devant nous qui rassemble largement, le projet de changement de statut de La Poste : le 3 octobre la FSU sera partie prenante d'un référendum organisé par un large collectif de syndicats, associations, élus, partis politiques... pour s'y opposer.

L'US : Le prochain congrès de la FSU se tiendra à Lille en février 2010 : quels en seront les principaux enjeux ?

G. A. : Le congrès de la FSU va se situer dans ce contexte ; il aura donc à débattre des revendications et des propositions alternatives face à la crise et aux politiques régressives conduites, en particulier dans le domaine de l'Éducation et des services publics mais pas seulement, qu'il s'agisse de protection sociale, de développement durable, de droits et libertés... Il aura aussi à débattre du fonctionnement de la FSU et de sa direction (y compris parce qu'il faudra élire un nouveau secrétaire général) mais surtout de l'avenir du mouvement syndical ; en effet les défis de la crise, l'expérience de l'unité et de ses difficultés,

les politiques gouvernementales, l'état du salariat, tout comme les nouvelles règles de représentativité nécessitent que l'on réfléchisse à la façon de dépasser les clivages et de trouver des formes inédites d'unité et de rassemblement. Sans attendre le congrès d'ailleurs, la FSU a décidé avec la CGT, d'une part, et Solidaires, d'autre part, d'impulser un travail commun sur un certain nombre de sujets où le débat, l'échange et la confrontation peuvent apporter un plus à tous. Ce sera le cas par exemple de la formation professionnelle et de la petite enfance avec la CGT cet automne.

(1) Secrétaire général de la FSU.

(2) CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, Solidaires, CGC et CFTC.

LES DOSSIERS REVENDICATIFS DE L'ANNÉE

Au-delà des changements de ministre, le gouvernement, sous l'impulsion présidentielle, poursuit la même politique nuisible au service public de l'Éducation, sur fond de restrictions budgétaires et de suppressions

REFONDER LE COLLÈGE

Le collège, où se concentrent toutes les difficultés scolaires et sociales et où les problématiques liées à l'entrée dans l'adolescence se font jour, est le grand oublié des politiques éducatives qui ont pris le parti que la loi de 2005 réglait tous les problèmes.

Les personnes, les élèves vivent pourtant une autre réalité. Dans le même temps, les suppressions massives d'emplois de ces dernières années ont renforcé l'état de crise au sein des collèges.

Comment prévenir l'échec scolaire avec des DHG indigentes, des horaires aussi faibles, des effectifs de classe en hausse, un travail quasi exclusif en classe entière, une formation initiale et continue inadaptée, des équipes pluriprofessionnelles incomplètes sans possibilités d'échanges professionnels ? Face à des jeunes pour qui l'École ne fait pas toujours sens, des cas d'absentéisme parfois très marqués, des incivilités ou phénomènes de violence, les personnels se trouvent d'autant plus démunis que leurs conditions de travail se dégradent et qu'en leur impose sans cesse de nouvelles tâches qui dénaturent leurs métiers.

La loi Fillon impose un recentrage sur la scolarité obligatoire en faisant du socle commun l'objectif cible de la politique éducative. La démarche s'appuie sur l'illusion que plus un élève est en difficulté, plus il doit être recentré sur des savoirs instrumentaux, des compétences élémentaires et des comportements normatifs. Loin d'être un outil pour réduire l'échec scolaire, le socle est destiné aux élèves qui arrêteront leurs études à la fin du collège. Il accentue la hiérarchie des disciplines dont les plus marginalisées risquent d'être externalisées vers l'accompagnement éducatif. Le dynamitage des ZEP en 2006, les contrats d'objectifs et le pilotage par les résultats invitent chaque collège (dont la polarisation sociale est accentuée par la suppression de la carte scolaire) à adapter l'enseignement à son « public » au risque de cantonner les élèves les plus défavorisés au seul socle ou de les enfermer dans des dispositifs dérogatoires.

Le livret de compétences permettant d'évaluer tout le socle n'entrera en vigueur qu'à la rentrée 2010, mais les enseignants sont priés de se l'approprier dès cette année alors que les versions expérimentées ont révélé les problèmes que pose l'évaluation par compétences.

Le SNES dénonce la dénaturation en profondeur du collège ainsi engagée. Il propose à la profession de reprendre la main sur ce dossier en lançant dès cette rentrée une campagne pour refondre le collège afin de le rendre plus juste et émancipateur. Sa volonté est d'impulser le débat pour construire enfin un collège qui dispense une culture commune exigeante et assure la réussite de tous les élèves. Dès maintenant une nouvelle rubrique est créée dans ce sens sur le site.

■ Monique Daune



RÉFORME DES LYCÉES

Le nouveau ministre Luc Chatel annonce une réflexion sur la réforme des lycées à partir des recommandations du rapport Descoings. Il a demandé aux organisations syndicales leur appréciation de ce rapport et envisage de faire courant septembre une proposition de structure du lycée dont la mise en application d'un nouveau projet de réforme serait prévue pour la rentrée 2010. Le SNES met en garde le ministre sur cette volonté de mise en œuvre rapide d'un projet, dont on ne connaît pas grand-chose aujourd'hui, sans prendre le temps d'un débat suffisamment long et riche à la hauteur des enjeux.

Le SNES reformulera ses critiques au rapport Descoings et rappellera ses revendications pour un lycée démocratique (voir le dernier

Point sur les lycées). Il réaffirmera au ministre les points incontournables de ce dossier :

- concevoir une réforme dont l'objectif soit de faire réussir davantage d'élèves, en dehors de toute contrainte budgétaire et ne pas l'utiliser pour justifier des suppressions de postes d'enseignants. Les annonces budgétaires pour 2010 ne s'inscrivent visiblement pas dans cette logique ;

- concevoir une réforme qui maintienne la spécificité des voies générales et technologiques organisées en séries ;

- assurer le caractère national du baccalauréat passeport vers l'enseignement supérieur ;

- conserver le rythme annuel des enseignements et refuser toute modularisation et semestrialisation des enseignements, penser le temps de l'élève dans son ensemble, sans rejeter hors de la classe le traitement de la difficulté scolaire ;

- envisager une réforme ambitieuse des séries industrielles et de laboratoire ;

- construire une Seconde générale et technologique de détermination qui permette aux jeunes une orientation positive vers les voies et les séries ;

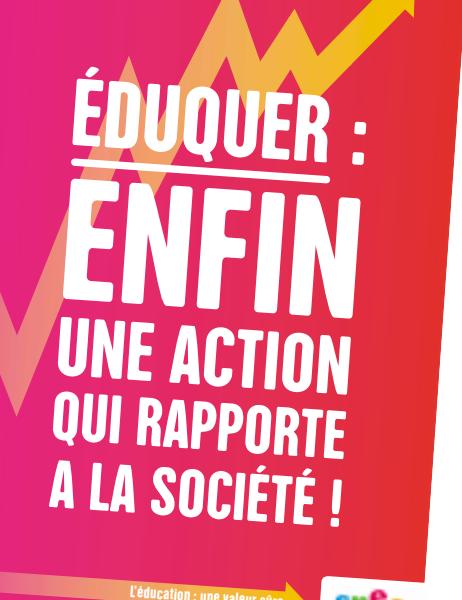
- penser l'orientation au service des jeunes et de l'élaboration progressive de leur projet avec l'appui d'une équipe dont le pivot sur ce sujet est le conseiller d'orientation psychologue ;

- penser cette réforme en articulation avec l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur, à l'Université et vers les formations supérieures des lycées (CPGE, BTS...).

L'ensemble de ces questions ne peut pas être traité sans se donner le moyen d'associer l'ensemble des acteurs du système éducatif et en particulier les enseignants.

Le ministre doit comprendre qu'il doit se donner le temps du débat, un nouvel échec sur ce dossier obéirait tout espoir de progrès pour longtemps.

■ Thierry Reygades
Valérie Sipahimalani



FONCTION PUBLIQUE : LA MOBILITÉ COMME PRÉTEXTE

« Boîte à outils » du plan social engagé dans la fonction publique, la loi « relative à la mobilité et aux parcours professionnels », adoptée en juillet, a été publiée au JO du 6 août. Convaincu que le service public et le statut de ses personnels sont des atouts pour plus de justice sociale, le SNES, avec la FSU, continuera à combattre ce texte, en particulier dans la phase d'élaboration des décrets d'application. L'US a interrogé Anicet le Pors, membre du conseil d'État, ministre de la Fonction publique et des réformes administratives de 1981 à 1984.

Le gouvernement présente la loi « mobilité » adoptée en juillet par le Parlement comme devant permettre aux employeurs publics « d'encourager la mobilité et d'enrichir les parcours de leurs agents ». Les syndicats ont dénoncé une « mobilité » contraire et des atteintes au statut de la fonction publique. Comment analysez-vous les changements apportés par cette loi ?

Precisons préalablement que, contrairement à ce qu'il prétend, le gouvernement n'instaure pas un droit nouveau. C'est le nouveau Statut général des fonctionnaires qui, pour la première fois en 1983, a institué la mobilité comme « garantie fondamentale » des fonctionnaires, et non comme obligation (article 14, titre 1^e). La nouvelle loi relative à la mobilité relève d'un tout autre esprit. Elle favorise la précarité en ouvrant la voie au licenciement du fonctionnaire qui refuserait de nouvelles affectations suite à une restructuration administrative, en développant les expérimentations de cumuls d'emplois à temps non complet, en encourageant le recours aux contractuels et à l'intérim. Elle provoque délibérément le désordre dans

l'administration : l'intégration sur demande dans un nouveau corps, la substitution expérimentale de l'entretien à l'évaluation, la possibilité ouverte aux statuts particuliers de déroger au statut général en raison de leurs besoins propres, vont installer une véritable « usine à gaz » dans les administrations. Enfin, multipliant les dérogations et les aubaines, favorisant le recours au privé, elle accroît les risques de clientélisme, de vénalité et de corruption.

À l'automne 2007, réagissant au discours du président de la République sur la fonction publique, vous avez utilisé le terme de « forfaiture ». Pourquoi vous opposer ainsi à ce qui est présenté comme une gestion plus respectueuse des individus ?

Comme je viens de le dire, il ne s'agit en rien d'une gestion plus respectueuse des individus : tout est mis en place pour exacerber la concurrence entre eux, à leur faire perdre de vue le respect de notre conception du service public et de la fonction publique, pièce maîtresse du pacte républicain.

Face à la crise, voyez-vous la fonction publique comme une charge ou comme un atout pour notre pays ?

La France n'est pas suradministrée. Une récente étude du Cen d'analyse stratégique (ex-Commissariat général du Plan) a démontré qu'il y

avait en France, pour 1000 habitants, 93 emplois publics financés sur prélèvements obligatoires, soit autant qu'en Grande-Bretagne, entre un minimum de 41 au Japon et un maximum de 146 au Danemark. Le poids des dépenses de rémunération des fonctionnaires de l'Etat est stable dans le budget général, il régresse par rapport au produit intérieur brut. Le non-rempacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est la mesure la plus stupide qui soit, sans aucun fondement rationnel. Dans la crise, tous les observateurs se sont plus à reconnaître le rôle d'un « amortisseur social » du service public, et donc centralement de la fonction publique, tant en ce qui concerne la protection sociale et les retraites, que la consommation (et par là l'activité), l'emploi, et j'ajouterais, personnellement, l'éthique face à l'immoralté patente du système financier privé. Il y a là une situation objective nouvelle, favorable pour mettre en échec les réformes présidentielles et imposer le respect de notre conception du service public et de la fonction publique, pièce maîtresse du pacte républicain.

■ Propos recueillis par Anne Féray

de postes. Face à ces offensives (collège et socle commun, réforme du lycée, loi mobilité dans la fonction publique, absence de revalorisation, recrutements insuffisants, orientation toujours menacée...) le SNES

défendra l'École et ses personnels. Soucieux d'informer et de mobiliser les personnels, il avancera ses propres revendications : revue de détail ci-dessous des principaux dossiers.

IL FAUT REVALORISER NOS SALAIRES

La revalorisation de nos salaires, engagement présidentiel qui n'est toujours pas d'actualité, est l'un des plus grands tabous de notre profession. La dévalorisation salariale de nos professions risque de l'emporter sur leurs éléments d'attractivité et d'entraîner une crise de recrutement. L'élévation du niveau de recrutement doit être un levier pour obtenir une revalorisation de notre grille salariale. Cette revalorisation doit impérativement concerner l'ensemble des enseignants,

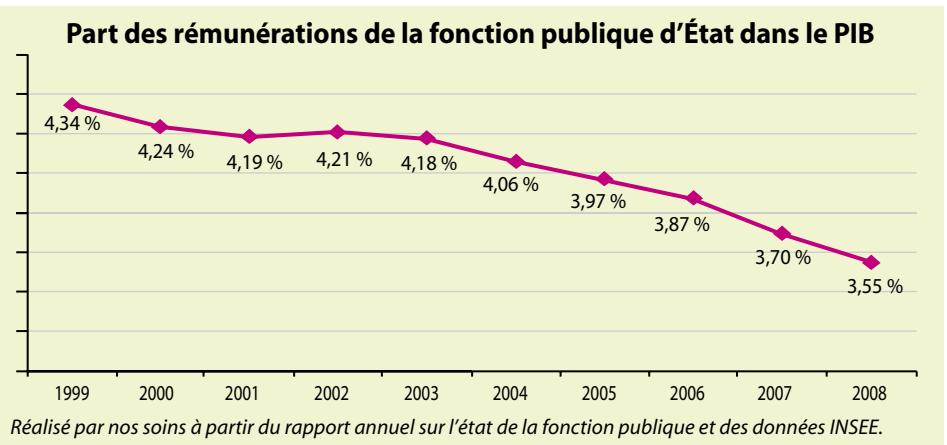
CPE et CO-Psy et pas uniquement les néorecrutés. Engagement présidentiel, la moitié des crédits dégagés par les suppressions d'emplois devait être destinée à la revalorisation. Si le SNES a toujours récusé cette approche, il juge inacceptable que la plus grande partie des crédits soit utilisée à la promotion des HS, d'une part, pour financer les exonérations de cotisations prévues par la loi TEPA, d'autre part par la création de la prime annuelle de 500 euros aux enseignants acceptant

plus de trois HS. Cette politique du « travailler plus pour gagner plus » se fait au détriment d'une revalorisation équitable bénéficiant à tous. Ensuite, elle permet au gouvernement, en transformant des emplois en HS, de masquer sa politique de suppression massive d'emplois.

Pour le SNES, les quelques mesures prises par le gouvernement l'année dernière ne font pas le compte. L'augmentation du contingent des hors classes, acquis de nos interventions, est cependant insuffisante pour permettre à tous de participer à la retraite en ayant atteint l'échelon terminal de la hors-classe (d'autant que les critères de promotion écartent injustement une partie des collègues) et ne concerne pas les CO-Psy qui n'ont toujours pas de hors-classe.

Cet état de fait ne peut plus durer. Le SNES exige l'ouverture de négociations pour une réelle revalorisation de notre métier et en particulier une revalorisation salariale. Celle-ci doit intégrer un effort particulier sur les débuts de carrières et des mesures générales pour tous les enseignants, CPE et CO-Psy, dans le cadre d'une reconstruction de la grille des traitements, permettant à tous d'atteindre l'échelon terminal de la hors-classe avant de partir à la retraite.

■ Xavier Marand



QUELQUES CHIFFRES

• Le **salaire net moyen** des enseignants représente en 2007, **64 %** du salaire net moyen d'un cadre de la fonction publique (66 % en 2006) et **59 %** du salaire d'un cadre du privé (61 % en 2006).

Source : rapport annuel 2008-2009 sur l'état de la fonction publique.

• Un certifié débute actuellement sa carrière avec un traitement brut représentant **1,2 fois le SMIC** (contre plus de deux fois en 1982).

• Après neuf ans de carrière, le pouvoir d'achat d'un professeur recruté en 1997 est inférieur de 14 % à celui de son aîné recruté en 1983.

Source : INSEE, France portrait social 2007.

RECRUTER ET PRÉRECRUTER

Des heures sup' en PLUS c'est des collègues en MOINS

Il faut des RECRUTEMENTS et une Revalorisation de nos salaires et de nos métiers !

sn es

« L'égalité des hommes est donc à la fois la chose la plus naturelle et, en même temps, la plus chimérique » VOLTAIRE

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

OPTIMISME PRÉMATURE

Selon Christine Lagarde,
« l'économie française est sortie du rouge », avec une croissance du PIB de 0,3 % au deuxième trimestre.

Certes, une petite amélioration s'est dessinée grâce à une reprise du commerce extérieur et une consommation encore relativement soutenue. La prime à la casse a dopé (provisoirement) le marché automobile, mais l'investissement productif reste trop faible pour permettre une véritable relance de l'économie. Les destructions d'emploi, si elles ont un peu ralenti, restent très élevées : plus de 400 000 emplois ont disparu en un an. La crise est profonde et la moitié des Français (51 %) ne croit pas à une reprise de la croissance économique avant 2011, selon un sondage réalisé par l'IFOP. Les PDG de Renault-Nissan et de Michelin voient de simples signaux d'amélioration sans tabler sur une reprise rapide dans leur secteur. Même pessimisme pour l'ensemble de la zone euro. La récession, profonde, aurait nécessité des plans de relance concertés de grande envergure, des politiques qui tournent le dos aux suppressions d'emplois publics, ce qui n'a pas été le cas. Le Parlement a voté cet été la loi sur le travail du dimanche dans les établissements de ventes au détail, dans les communes « d'intérêt touristique » ou thermales et dans les zones commerciales des agglomérations de Paris, Lille et Marseille.



Pour le ministère du Travail, c'est « une bonne nouvelle pour l'économie », mais pour les salariés (notamment des zones touristiques qui n'ont aucune contrepartie sociale garantie) c'est la remise en cause du droit au repos en famille. FO s'est adressé à l'OIT (Organisation internationale du travail) pour vérifier la conformité de la loi avec les normes internationales du travail et la CGT appelle à une riposte unitaire. De nombreux dossiers vont agiter la rentrée sociale. Le gouvernement prépare le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Le chômage mais aussi le manque à gagner lié au bouclier fiscal (qui intègre les cotisations sociales et la CSG) sont responsables d'un déficit prévisible de plus de 20 milliards d'euros, déficit donc largement conjoncturel qui n'a aucune raison de donner lieu à des mesures drastiques de réduction des

dépenses. Mais les retraites, comme l'assurance maladie et les allocations familiales, sont sur la sellette, alors que la protection sociale a permis de limiter les effets dramatiques de la crise. Une réforme des niches fiscales et sociales serait également en préparation (elles représentent 40 milliards d'euros)

pour la loi de Finances 2010 et pourrait être effective dans le budget de 2010. La fiscalité écologique sera également débattue à l'automne. L'objectif est d'aller vers des pratiques et des comportements des entreprises comme des ménages moins dispendieux en carbone. Mais le projet, qui devrait rapporter 8 milliards à l'État, affirme le principe de « neutralité fiscale » (diminuer en échange d'autres prélèvements) et exempte les entreprises les plus consommatrices d'énergie. De tels choix ne permettraient pas le financement des investissements nécessaires pour fournir aux ménages de véritables alternatives en matière de transport, logement ou chauffage et mettraient en difficulté les familles les plus modestes pour lesquelles la compensation par des chèques verts reste très floue.

■ Elizabeth Labaye

BUDGET SILENCE, ON TOUSSE !

Si on s'enarrêtait à la communication du ministre en cette fin août, on pourrait penser qu'en dehors des dispositions à prendre en prévision d'une éventuelle pandémie de grippe, l'école n'est l'objet d'aucun autre sujet de préoccupation en cette rentrée.

Et pourtant, les conditions de travail et d'étude de cette année scolaire vont être à nouveau marquées par les conséquences des 13 500 suppressions d'emplois décidées au budget 2009, après les 11 200 de l'année 2008. Dans le second degré public, ce sont 5 500 emplois d'enseignants qui disparaissent dont 2 000 au motif des baisses démographiques et 3 000 au titre des remplacements. Or, les évolutions démographiques ne justifient pas des suppressions à cette hauteur. Par ailleurs nombre d'académies ne parviennent plus à assurer les suppléances, y compris celles de congés prévisibles de longue date, et les conditions de travail des personnels qui assurent les

remplacements sont de plus en plus dégradées : zones de remplacement étendues, discipline d'enseignement autre que celle du recrutement imposé, multiplication des contrats précaires... Enfin, l'annonce de la création d'une agence de remplacement dont le ministère n'a jamais esquisssé concrètement les contours, apparaît comme une diversion pour éviter de parler de ces suppressions et de leurs conséquences dans les académies.

Les premières déclarations sur le budget 2010 montrent que le gouvernement entend poursuivre sa politique de destruction de l'emploi public : 16 000 suppressions d'emplois dans l'Éducation nationale⁽¹⁾ sont envisagées, ainsi réparties :

- 14 000 emplois de stagiaires dans l'enseignement public.
- 600 emplois d'administratifs.
- 1 400 emplois de stagiaires dans l'enseignement privé.

Une première remarque s'impose : pour la deuxième année consécutive, la calculette ministérielle fait des miracles pour préserver l'enseignement privé.

En effet, les suppressions pour l'enseignement privé représentent 9 % de l'ensemble des mesures prises, alors que ce dernier scolarise



20 % de la totalité des effectifs scolaires. Deuxièmement, le ministre entend supprimer la totalité des emplois de stagiaires, tout en imposant aux nouveaux stagiaires un service hebdomadaire de douze heures au lieu des huit heures actuelles. Ces derniers seraient désormais affectés sur des emplois de titulaires comptabilisés budgétairement pour 18 heures : au vu de cette différence de six heures, il ne fait aucun doute que le potentiel d'enseignement sera très significativement amputé. Dans le même temps, le gouvernement veut faire des économies en mettant sérieusement à mal les conditions de formation des nouveaux enseignants.

Autant de sujets qui seront au cœur de l'action syndicale de cette rentrée. ■ Fabienne Bellin

1. Premier et second degré publics et privés.

Retraités et militants

Traitements, pension, deux catégories distinctes ? Dans les deux cas il s'agit pour les fonctionnaires de sommes inscrites au budget de l'État, et dans les deux cas, pour tout salarié, il s'agit d'une rémunération du travail à des stades différents de la vie. Le caractère essentiel de cette continuité est évident : le DG de l'OMC⁽¹⁾ a réclamé une augmentation de salaire de 32 % ; pourquoi ? Parce qu'il ne bénéficiait pas du plan-retraite des autres salariés de l'organisation !

Les retraités demeurent donc au SNES, leur syndicat, et pas seulement dans une association : question de solidarité ? Question d'efficacité pour tous.

Alors une priorité en cette rentrée, renouveler son adhésion et convaincre tout néo-retraité d'adhérer au SNES.

(1) Pascal Lamy, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, par ailleurs multipensionnable.

Grippe

Si le risque de pandémie grippale doit être pris très au sérieux, il y a beaucoup à dire sur la « communication » médiatique du ministre, qui ne s'est résolu à réunir les organisations syndicales que le 28 août, suite à de nombreuses critiques. Le SNES a quant à lui rédigé une lettre au ministre recensant les principaux problèmes et interrogeant la faisabilité des dispositifs prévus (fermetures de classe notamment) en ce qui concerne le second degré. Le SNES demande une réunion rapide des comités hygiène et sécurité académiques et départementaux. Les S1 doivent demander lors de la prérentrée une réunion de la commission hygiène et sécurité (lorsqu'elle existe dans l'établissement) ou une réunion du CA portant notamment sur cette question (pour plus d'informations, voir le BO n° 8 du 18/12/2008).

Toutes les informations sur le site



MOUVEMENT INTRA 2009 BILAN

Lors des commissions d'affectations de la phase intra-académique, la situation d'environ 62 000 demandeurs a été examinée (près de 14 000 « entrants » dont environ 6 500 néotitulaires, et plus de 48 000 participants « intra pur »). Près de 32 000 affectations ont été prononcées.

LE COMBAT POUR LA TRANSPARENCE

Le climat de travail dans les instances paritaires a souvent été très tendu : suivant les consignes ministérielles, l'administration a cherché à s'affranchir du contrôle paritaire, dans l'objectif de multiplier les mutations « à la tête du client ».

Partout, il a fallu imposer aux recteurs le contrôle démocratique exercé par les élus des personnels.

Les sections académiques ont mobilisé un important dispositif militant d'information (permanences téléphoniques, courriels et courriers, SMS) pour informer l'ensemble des collègues des enjeux, contacter les demandeurs de mutation, en priorité les syndiqués, et délivrer aux intéressés des résultats de mutation vérifiés, fiables et définitifs.

Durant les congés d'été, puis à nouveau fin août jusqu'à la veille de la rentrée, se sont tenues les commissions d'affectation des TZR dans leur zone pour l'année 2009-2010. Là aussi, il a souvent fallu imposer la tenue de ces commissions aux recteurs qui voulaient les supprimer.

DIFFICULTÉS DE LA RENTRÉE

Pour les titulaires de postes en établissement comme pour les TZR, partout se multiplient les compléments de service abusifs ou impraticables, en raison des ponctions budgétaires et de la gestion à l'heure près des moyens alloués aux établissements.

Par ailleurs, dans de nombreuses disciplines, le nombre de TZR disponibles pour effectuer des remplacements est d'ores et déjà insuffisant, voire inexistant.

Dans chaque établissement, l'action collective est nécessaire : recenser les besoins non couverts et les collègues victimes de services dégradés, organiser la chasse aux heures supplémentaires pour réduire le nombre de compléments de service, y compris en constituant des supports provisoires à l'année... Bien penser à transmettre toutes ces informations à la section académique du SNES.

■ Christophe Barbillat,
emploi@snes.edu

ÉLECTIONS 2009 À LA CA NATIONALE DU SNES

Les résultats S1 par S1 des élections à la CA nationale du SNES de mai 2009 peuvent être consultés ou téléchargés sur le site du SNES

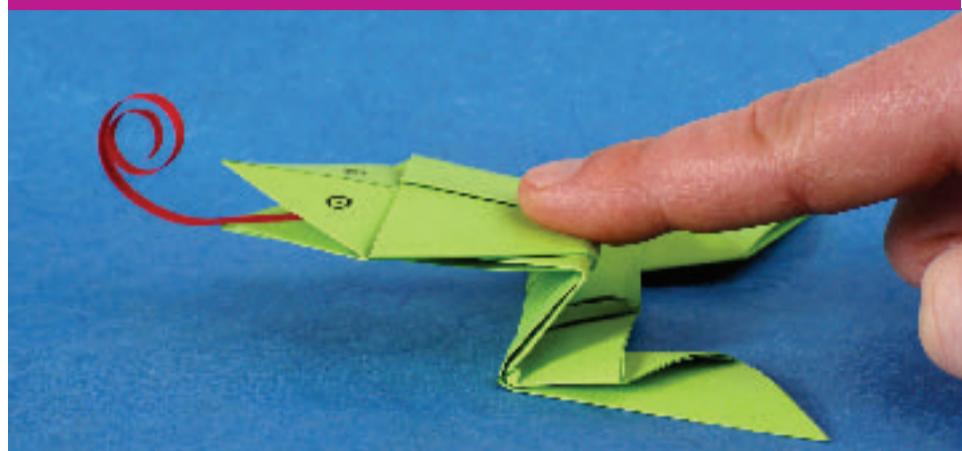
Espace adhérents - Vie interne.

Les syndiqués, qui à titre personnel souhaiteraient en recevoir un exemplaire « papier » peuvent en faire la demande au SNES national avant le 30 septembre 2009



« Toute société qui prétend assurer aux hommes la liberté, doit commencer par leur garantir l'existence » LÉON BLUM

HISTOIRE DES ARTS LEZARDS...



Malgré l'opposition du SNES et de la majorité des organisations syndicales, l'enseignement de l'histoire des arts devient obligatoire pour tous les élèves sur décision du président de la République⁽¹⁾. Un arrêté d'organisation paru au BO du 28 août 2008 précise des thématiques, des domaines et des périodes historiques à aborder.

En lycée, malgré l'obligation affichée, il s'agirait plutôt d'une expérimentation cette année. Le temps d'enseignement (24 heures par an) est pris sur les horaires des différentes disciplines sans cadrage national.

En collège, les arts plastiques, l'éducation musicale et l'histoire sont plus particulièrement sollicités, mais toutes les disciplines peuvent y contribuer, tous les programmes disciplinaires intégrant dorénavant un volet histoire des arts. Cet enseignement fait l'objet d'items à valider dans le cadre de la culture humaniste pour la validation du socle commun.

Le ministère impose une épreuve au brevet affectée d'un coefficient 2 et dont la forme définitive n'est pas tranchée. Pour la session 2010, le ministère a accepté, à la demande du SNES, que l'épreuve soit seulement expérimentée. Seuls les élèves volontaires se présenteront à l'épreuve, seuls les points au-dessus de la moyenne seront pris en compte. Il s'agit d'un oral passé « le cas échéant lors d'une séquence pédagogique »

(voir BO n° 31 du 27/08/09). Le ministère a évoqué un oral de 15 min passé seul ou à plusieurs en présence des autres élèves de la classe sur un sujet travaillé au cours de l'année. Une circulaire ministérielle de cadrage doit être envoyée aux recteurs, IA, chefs d'établissement.

De nombreux problèmes de mise en œuvre vont se révéler dans les établissements : absence d'heures de concertation pour les projets à mener, temps d'enseignement à prélever sur les disciplines existantes... Les professeurs d'histoire-géographie devront affronter une certaine difficulté pour la préparation à l'épreuve : les nouveaux programmes de Troisième censés faciliter l'approche de l'histoire des arts à partir d'une démarche inducitive ne seront en vigueur qu'à la rentrée 2012... Les professeurs d'éducation musicale et d'arts plastiques se heurteront à deux difficultés : une charge de travail importante avec de nouveaux programmes à mettre en œuvre simultanément pour les quatre niveaux, et une injonction ministérielle de 50 % d'histoire des arts alors que les nouveaux programmes ne sont absolument pas conçus ainsi.

Il ne saurait être question de découper chaque heure d'arts plastiques et d'éducation musicale en une demi-heure de pratique artistique et une demi-heure d'histoire des arts.

Bien d'autres questions vont être à débattre. Le SNES fera des propositions en fonction des remontées des établissements. Faites-nous part de ce qui se met en place, des difficultés rencontrées et de vos propositions.

■ Sandrine Charrier

contenus@snes.edu

(1) Voir [site du SNES](#) rubrique histoire des arts dans « Nos métiers - Nos disciplines - Nos pratiques » : <http://www.snes.edu>



JUIN 2008 : QUELLE RECONQUÊTE ?

Le ministère pourra comme l'an passé annoncer le bon déroulement du bac et donc le succès de la reconquête du mois de juin. Ce sera donner un coup de chapeau aux personnels qui ont travaillé en flux tendu pour les élèves, mais passer un peu vite sur certaines difficultés : les tâches de fin d'années ont pâti de la priorité donnée à l'affichage du maintien des cours coûte que coûte.

Les procédures d'orientation des élèves de Seconde ont été menées dans l'urgence, au détriment de la concertation et du dialogue avec les familles. On a même vu des orientations décidées avant même les conseils de classe ! Les réunions de préparation de l'année à venir ont souvent été supprimées. Tout cela pour une efficacité pédagogique douteuse : au mieux une semaine de cours supplémentaire, devant des classes vidées par l'absentéisme. Le SNES dénonce une opération de communication, et demande dès maintenant une remise à plat concertée du calendrier de la fin d'année scolaire 2009-2010.

Rémunération des épreuves écrites du bac

Les copies de bac sont rémunérées 5 €. L'abattement existe-t-il encore ?

Il n'y a plus d'abattement pour le décompte des copies corrigées.

Le décret 2008-524 du 3 juin 2008 fixe la rémunération brute à 5 € par copie.

L'arrêté du 16 février 2009 a étendu l'application du décret à l'ensemble des académies.

Quels prélèvements sont opérés ?

Sur toutes les indemnités⁽¹⁾, plusieurs prélèvements interviennent : CSG et CRDS (globalement 7,76 % du brut), la contribution solidarité (1 %) et la cotisation pour la retraite additionnelle, jusqu'à 5 % pour les collègues qui n'ont pas atteint le plafond de cotisation au RAFFP.

Pour les adhérents MGEN, cette rémunération est intégrée dans le revenu soumis à cotisation.

Si ce n'est déjà fait, le versement interviendra avec un prochain traitement. Seuls les frais de déplacement font l'objet d'un remboursement spécifique.

remunera@snes.edu

(1) Hors HS défiscalisées et exonérées de cotisations.



membres particulièrement agressifs de ce jury. Les stagiaires qui ont fait appel au SNES ont été soutenus. Dans le même temps, la section académique, en liaison avec le secteur national formation des maîtres, intervenait auprès du recteur tandis que le secrétariat national du SNES, alerté, faisait de même auprès du cabinet du ministre : alors que toutes les pièces de leur dossier (rapports des inspecteurs, conseillers pédagogiques, chefs d'établissement, rapports IUFM) attestent leur compétence professionnelle, il n'était pas concevable que la titularisation de ces jeunes collègues soit remise en cause.

Ces interventions ont donc conduit le recteur à prendre la seule décision acceptable : lors de l'audience qu'il leur a accordé le 16 juillet, il a annoncé aux secrétaires académiques du SNES que ces stagiaires seraient titularisés. Pendant que d'autres se contentaient d'un courriel expliquant que tout allait bien se passer, ou faisaient le choix d'une médiation ici contre-productive et rejetée par les principaux intéressés, le SNES a privilégié, dans le cadre fédéral (avec le SNUipp et la section SNEsup de l'IUFM), une démarche faisant l'accord des stagiaires qu'il a pu joindre et réunir. En obtenant une issue favorable, le SNES et la FSU ont ainsi démontré leur efficacité dans la défense au quotidien de collègues injustement inquiétés.

■ Pierre Priouret, secteur IUFM
Brigitte Rafalowicz, secrétaire générale

IUFM DE TOULOUSE ÉCHEC À L'INTIMIDATION

Début juillet, le S3 de Toulouse apprend qu'une trentaine de collègues stagiaires du premier et du second degré a été convoquée, dans un délai très court de 72 heures, pour subir un entretien musclé avec des membres du jury de titularisation.

Cette convocation, inhabituelle et tardive, sans aucun lien avec d'éventuelles difficultés professionnelles, a en fait pour objectif de leur reprocher vertement des écrits jugés politiquement incorrects, élaborés lors d'une semaine de formation commune premier-second degré, dans le contexte particulier d'un IUFM très mobilisé. Ces écrits critiquent les choix politiques ministériels de ces derniers mois, comme la disparition des RASED, les suppressions massives de poste, les projets de mastérisation, le service minimum, etc. Destinés seulement aux formateurs de l'IUFM, et non diffusés en dehors de l'Institution, ces écrits n'avaient pas à figurer dans le dossier de titularisation. Ils s'y sont pourtant retrouvés. Les convocations parfaitement ciblées sur certains groupes ont rapidement alerté la section académique, comme les témoignages de stagiaires contraints de s'expliquer devant des

IUFM SOUS-RECRUTEMENT

Fin juillet, 6 550 stagiaires, lauréats des concours 2009, ont été affectés en IUFM. Ils représenteront les véritables nouveaux recrutés de l'année 2010.

Cette situation est le résultat des suppressions massives de postes dans l'Éducation nationale et de la baisse du nombre de postes ouverts au concours depuis 2003. En effet, cette année-là, 13 800 stagiaires avaient été affectés dans 55 disciplines⁽¹⁾, contre 43 cette année. Cette politique de sous-recrutements aura immanquablement des effets désastreux sur la qualité du service public et l'offre de formation. L'objectif du gouvernement de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux est largement dépassé dans le second degré : au mois de juin, la DEPP⁽²⁾ a annoncé 17 850 départs en 2007. À cette rentrée-là, 7 500 néotitulaires étaient entrés en fonction. Le nombre de départs en retraite allant croissant, il ne fait aucun doute qu'à la rentrée 2010, nous serons proches du non-rempacement de deux fonctionnaires sur trois. Cette situation va entraîner des tensions dans les établissements scolaires : augmentation du nombre d'élèves par classe, suppression de dédoublements, suppression d'options, taux d'encadrement dégradé...

En outre, le refus du ministère de recourir aux listes complémentaires fait qu'un poste sur dix ouvert au concours n'est pas pourvu dans le second degré, du

fait, notamment, de l'affectation des stagiaires dans le supérieur et des demandes de report de stage. La situation des collègues contractuels ou vacataires n'est pas brillante non plus. Seuls 525 stagiaires en situation ont été nommés (hors agrégations) ce qui correspond au recrutement de seulement 525 non-titulaires qui exerçaient déjà des fonctions d'enseignement ou d'éducation. Le concours interne est aujourd'hui la seule voie pour les non-titulaires, mais elle ne leur est pas spécifique. La mise en place d'un plan de titularisation pour les non-titulaires est impérative car c'est le seul moyen de lutter efficacement contre la précarité. Il est aujourd'hui plus qu'urgent de prendre la mesure de la situation. Le gouvernement doit renoncer aux suppressions de postes et porter à 19 000 le nombre de postes aux concours externes. En période de crise, c'est d'un meilleur système éducatif dont le pays a besoin afin d'assurer une meilleure qualification pour la jeunesse. Cette bataille sera au cœur des mobilisations.

■ Emmanuel Mercier

(1) Pour le second degré général et technologique.

(2) Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

MERCI !

Les affectations des lauréats des concours se sont déroulées du 27 au 31 juillet. Une permanence a été assurée tout l'été. Lors des groupes de travail, de nombreuses améliorations ont été apportées au projet du ministère grâce au travail de préparation des « militants de l'été ». Un grand merci à ceux qui ont accepté de venir à Paris pendant leurs vacances.

Retraites : bonifications familiales en cause

La Commission européenne conteste, au nom d'une conception formelle de l'égalité homme-femme, l'attribution des bonifications pour les enfants nés avant 2004. Celles-ci, liées à une interruption de l'activité, sont en effet, dans la quasi-totalité des cas attribuées aux mères. Le gouvernement doit justifier ce dispositif depuis la fin du mois d'octobre. Le SNES et la FSU s'opposent de toute leur force à de nouvelles régressions.

Voir communiqué FSU sur le site du SNES (rubrique : retraites/enjeux).

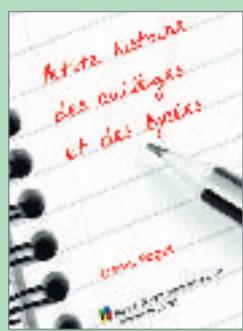


snes.edu

DERNIÈRE MINUTE

L'ARRÊTÉ DU 9 JUILLET 2009 relatif au nouveau DNB a été publié au *Journal officiel* n° 31 du 27 août. Il maintient l'architecture actuelle du DNB (contrôle continu et épreuves terminales sous leurs formes actuelles) mais introduit, pour la session 2011, l'obligation d'attester la maîtrise de tout le socle commun et une épreuve orale d'histoire des arts, affectée du coefficient 2. Pour la session 2010, seuls le B2i et le niveau A2 restent exigibles pour l'obtention du brevet. L'épreuve d'histoire des arts sera expérimentée, avec prise en compte des points au-dessus de 10 à titre transitoire pour les élèves qui choisiront de passer cet oral. Nous y reviendrons dans une prochaine US.

PETITE HISTOIRE DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



Réserve pendant des siècles à une petite élite, l'enseignement secondaire est aujourd'hui une école de masse. Denis Paget, ancien secrétaire général du SNES, retrace les grandes étapes de son développement en France, de la Renaissance à nos jours, tout en soulevant les grandes questions culturelles et sociales auxquelles il a été confronté. Cette histoire rend compte du secondaire classique mais aussi de ses dimensions technologiques et professionnelles.

Il montre les mécanismes qui ont conduit à plusieurs reprises au blocage de la démocratisation scolaire et trace les lignes d'une politique qui renouerait avec le progrès scolaire.

- Denis Paget, Institut de recherches de la FSU-éditions du Temps, 14 euros (commande à institut@institut.fsu.fr).

Publicité

La Fédération Française de Cardiologie

vous invite à participer à l'édition 2009/2010 de sa **campagne de prévention**

Jamais la première cigarette

Trop souvent méconnu ou minimisé, le tabagisme chez les enfants et les adolescents est pourtant une réalité : **9 % des enfants de 9 à 10 ans et 36 % des adolescents de 11 à 15 ans fument ou ont déjà essayé de fumer.**

Afin de sensibiliser les jeunes du CM1 à la 3^e aux méfaits du tabac, la Fédération Française de Cardiologie invite les enseignants, personnels éducatifs et tous les jeunes qu'ils encadrent à participer à « Jamais la première cigarette ».

>> Concours d'affiche pour les CM1/CM2 sur le thème « Cœur et tabac »

>> Concours de story-board pour les 6^e/3^e mettant en scène le « Non à la première cigarette ! »

>> Questionnaire pour tous

Kit pédagogique gratuit pour les inscrits



Pour plus d'informations, connectez-vous sur www.jamaislapremiere.org ou contactez Marlène au 01 44 90 83 77 pour recevoir un dossier d'inscription.

Nous comptons sur vous pour nous aider à construire une véritable
Génération sans tabac !

Fédération Française
de Cardiologie

5, rue des Colonnes du Trône - 75012 Paris • Tél. : 01 44 90 83 83 • www.fedocardio.com

UNE CAMPAGNE SOUS LE PATRONAGE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS



L'Université Syndicaliste n° 683 du 29 août 2009, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00. Directeur de la publication : Serge Chatelain (serge.chatelain@snes.edu). Rédacteur en chef : Matthieu Leritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitue.fr. Publicités : GMF (p. 2) ; Fédération française de cardiologie ; Athéna (p. 8). Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77). Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € - N° CP 0113 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Joint à ce numéro : Courrier de S1 n° 1 - Dépliant syndicalisation. Publicités encartées : ce numéro comporte un encart FATON (abonnés) ainsi qu'un encart *Le Monde diplomatique* (France métropolitaine).

SNES-ÉCHANGES EST UN SERVICE GRATUIT DU SNES, RÉSERVÉ AUX SYNDIQUÉS

Prenant la succession de Roger Charles Le Breton, qui en a assuré le service pendant dix ans, je suis chargé dorénavant de SNES échanges. Ce service propose de mettre en relation ses syndiqués avec des collègues du monde entier, membres d'organisations syndicales, amies du secteur de l'enseignement et de l'éducation, pour une correspondance personnelle, professionnelle ou scolaire (de classe à classe, d'école à école, jumelage, etc.) mais aussi pour des échanges de logements ou de séjours.

Ces échanges permettent de tisser des liens solides entre membres de la profession de tous les pays, liens de connaissances mutuelles, de coopération, de compréhension et d'amitié. Ces échanges s'inscrivent dans la politique internationale du SNES pour promouvoir partout un service public, laïque et démocratique d'éducation et de formation pour tous.

Vous êtes très nombreux, depuis une quinzaine d'années, à utiliser nos services d'échanges et à nous faire part de votre satisfaction : n'hésitez pas à répondre aux demandes de nos collègues étrangers comme plus de 400 d'entre vous l'an dernier. Bonne rentrée à toutes et à tous.

■ Florian Lascroux

SNES-ÉCHANGES VOUS PROPOSE

Échanges scolaires

Italie

- Professeure de français au lycée de Tuscania, près de Viterbe au bord de la mer, recherche pour ses élèves motivés (de 14 à 19 ans) des correspondants d'un lycée de la région parisienne en vue d'un jumelage.
- Notre collègue de Cassino, entre Rome et Naples, recherche pour ses élèves de 11 à 13 ans apprenant l'espagnol, le français et l'anglais, des collègues intéressés par un travail sur Saint Jacques de Compostelle. Un collège de La Coruña en Espagne est déjà dans le projet.

Espagne

- Des collègues d'un petit lycée galicien à Xinzo de Limia, cherche un échange avec un lycée français intéressé (40 à 50 élèves).

Échanges de séjours

Royaume-Uni

- Notre collègue de sciences physiques de 28 ans, mariée, sans enfant, trois chats, amoureuse de la France, ayant de la famille en Guyane Britannique, cherche des correspondants(e)s, aimant le sport, la lecture, le shopping et le yoga en vue d'échanges de séjours. Toute région bienvenue.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Échanges – 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion.

Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES-Échanges sur notre site : www.snes.edu

Publicité

Athéna
La passion des voyages culturels



L'Association Athéna, spécialiste des voyages éducatifs dans le bassin méditerranéen :

- une expérience du voyage culturel de près de 46 ans
- des programmes élaborés par des enseignants
- la recherche de la qualité et de la sécurité
- une documentation pédagogique complète

Retrouvez tous nos voyages et circuits sur www.athenavoyages.com

Parc Impérial - 204, route de Vouilles - 69230 Saint-Cyr-sur-Loire
Tél. : 04 78 16 04 60 | Fax : 04 78 16 04 43
edition@athenavoyages.com